Elections communales – législature 2026-2031 – Chavannes-de-Bogis

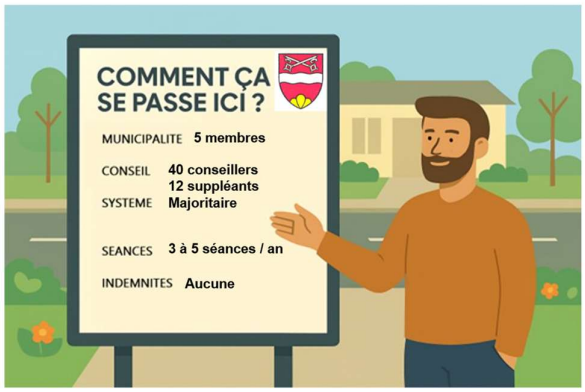

Conseil communal :

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1er tour est de 40 ;
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une seule fois sur la liste ;
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe (date limite le 12 janvier 2026 à 12h00) ;
- En cas de dépôt de plusieurs listes, le greffe municipal procède à un tirage au sort pour définir l'ordre d'impression des listes sur les bulletins électoraux ;
- L'ordre des candidats pour l'impression de la liste sera tiré au sort ;
- Les candidats sortants apparaîtront en tête de liste.

La liste des candidats éligibles est à disposition à l'administration communale pour les inscriptions.

Suppléants :

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 12 .

Chavannes-de-Bogis, novembre 2025

Administration communale - Route de la Sallivaz 3 – 1279 Chavannes-de-Bogis
022 960 75 00 – greffe@chavannes-de-bogis.ch
ouvert tous les matins de 08h15 à 11h30, sauf le mardi